

**Noyen sur Seine**  
Bulletin municipal

**n° 119**  
**Hiver 2018-2019**

LE  
PORT  
MONTAIN

NOYEN  
SUR  
SEINE

LE  
VEZOULT

# Le CARNAVALET



*Voeux du Conseil Municipal : page 1*  
*Projet local infirmières : pages 6 à 8*  
*Fêtes de Noël : page 13*

## Voeux du Conseil Municipal

*Voilà ... 365 jours se sont écoulés ... l'heure est au bilan.*

*Tout d'abord, nous souhaitons en ce début d'année, mettre en lumière ce qui a fait vivre notre village de manière festive et ludique et saluer le travail et l'implication des membres de nos deux associations.*

*L'ASLCN organise et réalise des ateliers hebdomadaires de couture, tricot, broderie, scrapbooking, carterie, des jeux de société, tarot, belote, des événements : rallye touristique, concours de belote, repas, brocante de septembre et enfin de la marche tous les samedis matin.*

*Ce sont 9 membres bénévoles : Alain COCULA, Catherine COULON, Yvelyne et Michel COUTEUX, Marie-Claire et Daniel DEHETTE, Maryse HENNEBELLE, Pascal PANNETRAT et Corinne TALBOURDET.*

*Le COMITE DES FÊTES, organise et réalise la galette des rois, le pot de l'amitié, le repas du CDF, la brocante de printemps, les œufs de Pâques, la fête des voisins, le tournoi de pétanque, la fête du 14 juillet, le pique-nique, Halloween, la soirée beaujolais, le repas spectacle des anciens, le spectacle de Noël des enfants.*

*Ce sont 20 membres bénévoles :*

*Alain AGEORGES, Martin BIKONG, Abdallah BOUGHABA, Danyèle CAPMARTY,*

*Alain COCULA, Michel COUTEUX, Daniel DEHETTE, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Sylvette MISSON, Johny NICOLAS, Marie NUBUL, Lionel OLIVEIRO, Jacky PATAUX, Roger PERNET, Céline PREVAULT, Marie-José RAGOT, Fabien SCHMITT, Renée SCIBRAVY, André CAPMARTY. Et deux bénévoles ASLCN et CDF Marie-Christine PROVIN et Eric COULON.*

*Qu'elles soient ici remerciées pour le dynamisme qu'elles insufflent à notre village.*

*LES PROJETS 2019*

*Outre les opérations en cours et les divers aménagements à venir tels que :*

- la réfection du château d'eau*
- le démarrage de la première tranche de remplacement des branchements plomb (eau)*
- l'élargissement du chemin menant au cimetière,*

*deux projets principaux vont être concrétisés cette année, il s'agit de :*

- l'ouverture du cabinet d'infirmières*
- la réhabilitation du presbytère avec la création de deux appartements avec jardin pour la location.*

*Vous serez, bien entendu, tenus informés du déroulement de ces travaux.*

*Le Conseil Municipal et moi-même, vous adressons nos vœux les meilleurs pour une excellente année 2019 !*

*Le maire*

### MAIRIE

Téléphone: 01 64 01 81 20

Adresse mail:  
noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

- **Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures**
- **Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)**

**SITE INTERNET  
COMMUNAL:**

[www.noyensurseine.fr](http://www.noyensurseine.fr)

**SERVICES  
TECHNIQUES**

Tél. : 06 70 97 58 00



# # Vie communale

## > Conseil Municipal du 4 octobre 2018 (extrait)

*En début de séance, Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Xavier LAMOTTE, Maire de Fontaine Fourches et 2e Vice-Président à la Communauté de Communes du Bassée Montois, et l'invite à présenter au Conseil Municipal, le schéma directeur d'alimentation en eau potable intercommunal, afin que ses membres puissent avant la délibération à intervenir, être informés de façon explicite.*

*Monsieur LAMOTTE est remercié d'avoir apporté des éléments complémentaires à ce dossier et quitte la salle du Conseil*

### **SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE INTERCOMMUNAL**

*Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :*

*D'autoriser la Communauté de Communes Bassée Montois à réaliser pour son compte et sur son périmètre administratif, l'étude de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, compte tenu de son importance dans la structuration du futur service d'eau intercommunal. Cette étude est financée en intégralité par la Communauté de Communes qui bénéficie de l'attribution de subventions par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental.*

*D'autoriser la Communauté de Communes Bassée Montois à réaliser pour son compte et sur son périmètre administratif, les travaux de sectorisation visant à l'installation de compteurs sur le réseau d'eau potable. Ces compteurs sont nécessaires pour permettre l'étude de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.*

*Ces travaux seront réglés par la commune à la communauté de communes dans le cadre de la convention financière spécifique qui détaillera le nombre de compteurs installé sur la commune ainsi que le cout associé.*

### **ENQUETE PUBLIQUE CHAMP CAPTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE du 03 octobre au 03 Novembre 2018**

*Le Maire rappelle à l'Assemblée l'enquête publique du 03 Octobre au 03 Novembre 2018 portant sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à l'instauration des périmètres de protection autour du champ*

*captant situé sur le territoire de la commune de Noyen sur Seine, parcellaire dans les périmètres de protection immédiat, rapprochée et éloignée de ce champ captant.*

*Invite le Conseil municipal à émettre un avis.*

*Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et représentés, approuve l'élaboration du projet de lettre qui sera adressée à Monsieur Jean-Luc RENAUD, Commissaire Enquêteur et dont le contenu est le suivant:*

*« Objet : avis d'enquête publique  
Arrêté préfectoral DCSE/BPE/EC n° 2018/02 du 7  
Septembre 2018*

*Monsieur le Commissaire Enquêteur,*

*Vous nous interrogez sur l'instauration des servitudes dans le périmètre de protection rapprochée des captages destinés à l'alimentation en eau potable de la Commune de Provins et de 7 communes pour les captages existant actuellement au Bois du Chêne de la Feuchelle, dans notre hameau du Port Montain.*

*Nous nous sommes déjà exprimés par écrit, il y a quelques mois, sur les conséquences négatives de l'augmentation du volume d'eau extrait dans la nappe phréatique située sous notre commune. Mais aussi nos grandes réserves quant à l'implantation d'un captage complémentaire.*

*Les nouvelles contraintes pouvant résulter de l'extension du périmètre de protection du captage touchent de nombreux propriétaires de notre commune, dans une zone extrêmement étendue, allant de la Noue d'Hermé et jusqu'au chemin Rural de Gouaix à Port-Montain. Elles ne sont pas sans poser des questions.*

*En effet, une partie importante de cette grande zone est occupée par des bois. Il nous semble indispensable de ne pas empêcher les propriétaires et leurs ayant-droits de continuer à pratiquer leurs exploitations forestières, déjà bien amputées par les règles propres à la réserve naturelle de la Bassée, entre autres pour des coupes de bois de chauffage. Mais également de ne pas interdire les peupleraies ainsi que leur exploitation qui nécessitent, pour pouvoir récolter ces bois et les replanter, de pratiquer des coupes à blanc.*

# # Vie communale

## > Conseil Municipal du 4 octobre 2018 (suite)

*D'autre part, la maladie qui touche actuellement les frênes, très présents dans cette partie de notre territoire, va sans doute amener les propriétaires forestiers, à rechercher des alternatives pour remplacer cette essence.*

*Une autre zone, située à l'Est de la Départementale D49, est en culture et, pour partie, en cours de transformation en sablière.*

*Il nous semble important que l'exploitant agricole puisse poursuivre ses cultures, sans nouvelles contraintes.*

*De même que les engagements qui ont été pris lors de l'autorisation d'exploiter de cette carrière, soient maintenus.*

*Notre commune est effectivement financièrement intéressée à la poursuite et à la bonne fin de cette exploitation.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de nos meilleurs sentiments ».*

### **ELABORATION DOSSIER DE CANDIDATURE NOUVEAU CONTRAT RURAL (CoR) AMENAGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN LOGEMENTS**

*Monsieur le Maire rappelle les réflexions portées à maintes reprises concernant l'aménagement du presbytère, expose le dispositif du nouveau contrat rural Région et Département et que l'opération d'aménagement de logements dans le presbytère répond aux critères du contrat rural.*

*Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

*Approuve l'élaboration d'un dossier de candidature au titre du Nouveau Contrat Rural (CoR) pour les travaux d'aménagement de logement dans le local communal dit « Le Presbytère »*

*Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures pour la consultation de bureau d'études et de chiffrages pour la constitution du dossier de candidature.*

### **ACQUISITION PARCELLES B 540-538-536**

*Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'un programme d'aménagement d'un espace naturel au Port-Montain et en collaboration avec la Réserve Naturelle de La Bassée.*

*Expose que pour mener dans de bonnes conditions cette opération, l'acquisition foncière des parcelles B540/536/538, voisines de la parcelle communale B542, est un préalable avant tout commencement.*

*Informe que les différents propriétaires ont été contactés, afin de recueillir leur consentement de vente au profit de la Commune.*

*Les consorts RAFFETIN, propriétaires de la parcelle B 540, ainsi que Mesdames PUYDEBOIS Annie et BEAUVAIS Nicole, propriétaires des parcelles B 536 et 538, ont émis un avis favorable à cette transaction, sur la base de vente de 200 € pour les consorts RAFFETIN et 200 € pour Mesdames PUYDEBOIS et BEAUVAIS.*

*Le Maire propose au Conseil municipal, de mener à terme l'acquisition des trois parcelles au prix conclu avec les vendeurs,*

*Invite le Conseil municipal à se prononcer*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'acquisition des dites parcelles dans les conditions financières convenues.*

*Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès de Me MARECHAL de Donnemarie-Dontilly et à signer toutes pièces se rapportant au dossier*

### **AMBASSADEURS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

*Le Maire dresse l'historique des actions menées depuis la décision de la mise en place d'un Conseil municipal des Jeunes le 7 décembre 2017.*

*Rappelle que faute de candidats en nombre suffisant, une élection formelle ne peut se tenir, mais indique que 7 jeunes se sont manifestés pour devenir les Ambassadeurs du Conseil municipal, conformément à la proposition du Conseil municipal en date du 7 Janvier 2018.*

*Monsieur le Maire présente la liste des 7 enfants désireux de rejoindre cette formation citoyenne : Julie COUTURE, Camille COUTURE, Louise COUTURE, Jade DAGHRI, Kylian GELE, Wyatt NUBUL, Raphaël SCHMITT.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liste des jeunes candidats et leur adresse un accueil chaleureux.*

### **REPLACEMENT ARMOIRES EP PROGRAMME SUBVENTIONNE SDESM77**

*Monsieur le Maire rappelle la nécessité du remplacement de deux armoires d'éclairage public rue grande et route de l'Espérance.*

# # Vie communale

## > Conseil Municipal du 4 octobre 2018 (suite)

Expose le dispositif de subvention accordée par le SDEMS77

Présente les propositions financières de la Société DRTP

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire

Approuve les travaux de remplacement des armoires d'éclairage public tels que définis dans les propositions financières de la Ste DRTP

Sollicite une subvention au taux plein auprès du SDESM77

Dit que le plan de financement sera le suivant

Total HT 4 320.88

Subvention SDESM77 50 % 2 160.44

TVA 20% 864.18

Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2019

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

### **MARCHE GROUPE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de NOYEN SUR SEINE d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatique polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie,

Considérant que le Sigeif-syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France-, le SDESM – syndicat d'énergie de seine et marne - et le SEY78 – syndicat d'énergie des Yvelines- entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie

Article 2 : Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

### **ADHESION DES COMMUNES DE BAGNEAUX SUR LOING, LESIGNY, CROISSY BEAUBOURG, ET VILLENAY**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lésigny, Croissy-Beaubourg et Villenay.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ABRIS VOYAGEURS DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE 2018/ 2023**

Monsieur le Maire rappelle la dernière convention de mise à disposition d'abris voyageurs conclue entre le Département de Seine et Marne et la commune, approuvée par délibération du 18 Juin 2013, et qui a pris fin en juillet 2018.

Porte à la connaissance du Conseil municipal, le projet de convention 2018/2023 présenté par le Département de Seine et Marne, et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le projet de convention et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

### **FOURNITURE ET POSE MENUISERIES LOCAL 4 BIS RUE GRANDE**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de restauration du local communal 4 Bis Rue Grande, portant sur la fourniture et pose de menuiseries.

Indique avoir consulté deux entreprises et présente les offres

Menuiserie en Othe TTC 45 965.87 €

Hilzinger Groupe TTC 27 970.23 €

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Retient la proposition des Ets HILZINGER au prix de 27 970.23 € ttc

Autorise le Maire à signer le marché afférent à l'opération.

### **ADHESION AU GROUPEMENT « MAXIMILIEN »**

Considérant que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Île de France,

Considérant que l'adhésion de la commune de NOYEN SUR SEINE au Groupement d'intérêt public présente un intérêt général

Après en avoir délibéré, décide :

-l'adhésion de la commune de NOYEN SUR SEINE au Groupement d'intérêt public Maximilien

-d'approuver la convention constitutive du Groupement d'intérêt public

-de régler la contribution annuelle correspondante en bénéficiant du prorata temporis la 1ère année.

# # Vie communale

## > Conseil Municipal du 4 octobre 2018 (fin)

Désigne Monsieur André CAPMARTY, Maire, comme représentant de la commune de NOYEN SUR SEINE au groupement d'intérêt public, et Monsieur Patrick GAGEAT, Adjoint, comme représentant suppléant,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

### PROJET MAISON ASSISTANCE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2018, les locaux scolaires seront libérés, en raison du transfert des classes dans la commune de Fontaine Fourches et invite à mener une réflexion pour définir la destination future des bâtiments.

Indique avoir été saisi pour un projet de création de Maison d'Assistantes Maternelles – MAM-

Le Conseil municipal apporte son soutien à cette éventualité, sous réserve des modalités financières nécessaires à l'aménagement des locaux.

---

## # Vie Pratique

### → Etat Civil



#### **Naissances:**

- **Erratum:**

*Dans le précédent Carnavalet, il fallait lire Mya MORIN (et non Rya)*

#### **Mariages:**

- **Christine GAILLARD et Gumersindo MORENO le 10 novembre 2018**

### → Sécurité

La Gendarmerie Nationale vous communique les adresses des sites de signalement d'escroqueries ou de spams:

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>



<https://www.signal-spam.fr/>



# # Vie communale

## > Conseil Municipal du 14 novembre 2018 (extrait)

### **PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTOIS PRENANT ACTE DU DÉBAT SUR LE PADD**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le PADD (1) du PLUi (2) constitue le projet de la Communauté de Communes dans les domaines de l'Aménagement du territoire, à partir des objectifs inscrits dans la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi, des enseignements du diagnostic et des échanges issus des réunions et ateliers de travail et de concertation ;

Considérant que le PADD définit les grands choix stratégiques pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2030 autour des quatre axes suivants :

**AXE 1 :** Conserver la dynamique démographique du territoire en réorientant son armature urbaine

**AXE 2 :** Engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire

**AXE 3 :** Maintenir la qualité du cadre de vie, développer les services et préserver le patrimoine bâti du territoire

**AXE 4 :** Préserver les paysages, l'environnement et aménager un territoire résilient et durable face aux effets du réchauffement climatique

Considérant que le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain ;

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables ;

le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

**PREND ACTE** que le débat organisé en son sein sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a eu lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

### **MODIFICATION DES STATUTS SDESM77**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les modifications des statuts du SDESM

### **AMENDES DE POLICE 2019**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Propose le programme des travaux au titre de l'année 2019:

Amélioration signalétique au droit d'une écluse-trottoir Rue Grande pour un coût hors taxe de 3 675.40 €

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés

-**APPROUVE** le programme des travaux au titre des Amendes de Police 2019

-**DIT** que les frais seront assurés sur fonds propres

-**SOLLICITE** la subvention au titre des amendes de police programme 2019

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier

### **RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS RESERVOIR COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle expose les travaux urgents à exécuter dans le château d'eau et présente la proposition financière de SUEZ Eau France d'un total de 19 868.64 € ttc.

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

**ACCEPTE** la proposition financière de SUEZ Eau France et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

**(1) PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable**

**(2) PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

# # Vie communale

## > Le CMJ

**Le Conseil Municipal a souhaité mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dans le but de promouvoir la citoyenneté et la démocratie, de permettre un dialogue entre les jeunes et les élus locaux, de reconnaître aux jeunes leurs capacités de proposition d'analyse et d'action, de contribuer à l'apprentissage de l'exercice du débat collectif.**

L'an dernier nous n'avions pas obtenu suffisamment de candidatures. Nous avons alors nommé les deux jeunes candidats « ambassadeur auprès des jeunes ». Ils avaient en charge, notamment, de susciter les candidatures auprès des jeunes de la commune. Leur travail a porté ses fruits et nous avons donc le plaisir de vous annoncer que le conseil municipal des jeunes a été constitué.

Son installation a été effective après le vote du conseil municipal des adultes du 04 octobre 2018.

Nos jeunes élus Julie, Camille et Louise COUTURE, Jade DAGHRI, Killian GELÉ, Wyatt NUBUL, Raphaël SCHMITT ont débuté leur mandat par une première séance plénière le 29 octobre 2018.

Lors de cette séance Mlle Julie COUTURE a été élue Présidente et M. GELÉ Killian vice-président du CMJ. Le compte-rendu des séances plénières est affiché en mairie.

N'hésitez pas à leur faire remonter vos projets ou propositions pour améliorer la vie dans notre village.



**De gauche à droite et de bas en haut:**

**Louise et Camille COUTURE,  
Jade DAGHRI,**

**Julie COUTURE, Raphaël  
SCHMITT et Killian GELÉ.**

(Il manque Wyatt NUBUL car il était souffrant lors de la dernière réunion du 14 décembre).



Le CMJ en plein travail lors de sa première réunion.



Lors de la cérémonie au monument aux morts de la commune le 11 novembre, une bonne partie du CMJ était représentée et la toute nouvelle présidente Julie COUTURE a prononcé, en alternance avec le maire, le discours officiel de commémoration.

# # Vie communale

## > Travaux

### → Projet local infirmières

*Vous le savez, car nous vous en avons déjà parlé dans les précédents « Carnavalet », la municipalité a eu l'opportunité de transformer l'un de nos bâtiments communaux désaffecté en cabinet d'infirmières. Le projet est déjà bien avancé puisque le permis de construire a été délivré et la phase d'appels d'offres pour choisir les différents corps de métier qui vont intervenir est en cours.*

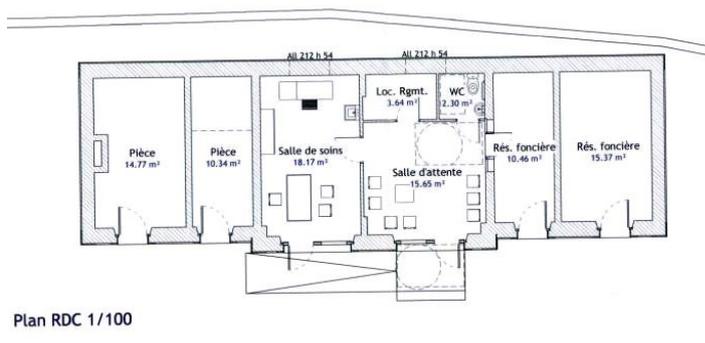
*Le bâtiment dont il est question avait déjà fait l'objet d'un projet de réhabilitation en 2017, projet qui comprenait la réfection de la toiture ouest (la toiture est étant en bon état) et des huisseries.*



*Mais restait à trouver une destination pour ce bâtiment et le hasard a bien fait les choses puisque 2 infirmières Mmes Papon et Ponzini cherchaient à s'établir à Noyen.*

*Un 2e projet de transformation en local infirmier a donc été lancé en faisant appel au cabinet d'architectes ADS Architecture établi près de Romilly dans l'aube. A noter que les 2 projets, réhabilitation puis création du cabinet d'infirmières ont fait l'objet chacun d'une subvention du département.*

*Ce bâtiment emblématique de notre village va donc renaître et connaître une nouvelle vie en apportant un service local et essentiel aux habitants de Noyen.*



### Notre bâtiment communal « raconte » ses différentes vies :

*« Bien qu'aucun document n'en atteste, ma construction doit remonter vers la fin du 19e siècle, puisque la mairie et les écoles ont été construites en 1870. A l'origine, j'étais ce qu'on appelait dans certains villages un « corps de garde ». Bien que cette dénomination ait une connotation militaire, je servais plutôt de local « à tout faire ». Ainsi étaient entreposés dans la partie centrale, la motopompe des pompiers (car il y avait un corps de pompiers bénévoles) et le corbillard (tiré par un cheval). Les ailes latérales servaient de cellule de dégrisement, de morgue temporaire et de local de stockage du matériel du garde champêtre.*

*J'ai dû garder cette fonction pendant presque un siècle et c'est dans les années 1970, que j'ai pris une fonction bien différente, mes fonctions antérieures ayant évidemment fini par disparaître au fil du temps.*

*En effet, le conseil municipal de l'époque présidé par le maire nouvellement élu Mr Picq, avait décidé de créer un club des jeunes à la demande des adolescents de l'époque. Ainsi, quelques transformations furent effectuées et j'ai pu accueillir pendant plusieurs années des « boums » du samedi soir comme on disait à l'époque.*

*Puis peu à peu, je suis à nouveau tombé dans l'oubli redevenant un local de stockage un peu abandonné.*

*Je suis donc heureux de connaître une 3e vie en redevenant utile à tous les habitants et en subissant au passage un toilettage de ma façade qui en avait bien besoin. Je vais accueillir bientôt du public ce qui va permettre au centre bourg de Noyen de s'animer à nouveau. »*

# # Vie communale

## > Travaux (suite)

### ➔ Plateau ralentisseur du Vezoult

*Bien que la circulation y soit bien moins intense que dans le bourg ou le Port Montain, la municipalité a répondu à l'attente d'une partie des habitants du Vezoult en faisant édifier un plateau ralentisseur.*

*Il s'agit donc là d'un élément supplémentaire dans le dispositif général promis pour cette mandature et qui comprend les écluses de la route de l'Espérance, le plateau du carrefour des Perches, l'écluse-trottoir de la rue Grande, le « stop » du bas du pont de Seine et les écluses du Port Montain.*

*Comme maintes fois répété, résoudre totalement le problème de la circulation automobile dans Noyen est hors de notre portée et dépend pour beaucoup de l'attitude des automobilistes (donc de nous-mêmes en premier lieu), mais les aménagements réalisés contribuent à une circulation un peu plus apaisée.*

*En ce qui concerne le plateau du Vezoult, il répond aux impératifs de sécurité c'est-à-dire un plateau de 8m minimum, 10 cm d'épaisseur et avec des rampants compris entre 5 et 7%. Il n'était en effet pas possible d'aller au-delà car un car scolaire emprunte cette route.*

*L'emplacement a été choisi en commun accord avec les habitants et implanté dans la partie la plus « urbanisée » du hameau.*



### ➔ Aménagements espace des Arches et pont de Seine



*Le projet comprenait également l'aménagement d'une partie du terrain du bas du pont de Seine au Port Montain, et là aussi la touche finale vient d'être apportée par l'installation de barrières qui ont un double but : délimiter et mettre en valeur le massif créé et empêcher certains de traverser cet espace en engin motorisé. Dans le même temps la haie de rosiers a été rajeunie car il fallait bien éliminer le bois mort et remplacer le palissage qui était en piteux état.*

*Ce projet d'embellissement de l'espace des Arches près du pont des Perches s'est effectué en plusieurs étapes depuis la création d'un parcours VTT pour enfants jusqu'à l'aménagement paysager et la touche finale a été apportée par l'installation de barrières en bois destinées à mieux délimiter les zones piétons et voitures.*

*Il pourra y avoir quelques apports supplémentaires dans l'avenir notamment de végétaux mais ce terrain est déjà passé du stade de friche à celui d'espace de détente. La preuve en est, les voyageurs de passage en voiture ou à pieds qui ont fait halte quelques instants pour se reposer ou même pour se restaurer sur un banc.*



# # Vie communale

## > Travaux (suite)

### → Eclairage public

#### Remplacement des candélabres avec lampes au mercure

**Depuis le 13 avril 2015, les lampes à vapeur de mercure sont interdites par la loi car particulièrement énergivores.**

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) dont dépend notre commune pour tout ce qui concerne l'éclairage public a donc lancé une opération exceptionnelle de remplacement de ces lampes par du matériel économique et performant. Cette opération baptisée « 3000 lampes ballon » parce qu'elle limitait le projet à 3000 points lumineux était donc une opportunité à saisir rapidement.

Notre village comme beaucoup d'autres, possédait un parc de près de 40 luminaires obsolètes (sur un total d'une centaine) consommant beaucoup et dont les lampes grillées ne pouvaient plus être remplacées.

C'est maintenant chose faite, les travaux ont eu lieu mi-novembre et tout notre parc est aux normes et surtout le montant de notre facture électrique va baisser.

Les nouveaux luminaires sont à LED, donc très économiques d'autant plus qu'un abaisseur de puissance de 50% est activé de 22h à 6h du matin, la baisse de luminosité qui s'en suit n'étant pas perceptible à l'œil nu ...

c'est là un autre intérêt de la technologie LED (à noter au passage que nos lampadaires du parc enfoui bénéficient eux-aussi de ce système).



Cette opération est largement subventionnée puisque le coût par luminaire à la charge de la commune est de 200€ HT ce qui fait que ce projet d'un coût total de plus de 25 000€ HT nous revient à un peu plus de 7000€ HT. Le coût en consommation électrique s'en trouve divisé par 4 ce qui fait un retour sur investissement de 2 ans et demi environ. Et évidemment, c'est donc bon pour la planète puisque le bilan carbone s'en trouve lui aussi au moins divisé par 4.

Certes, il nous reste encore des lampadaires à lampes au sodium, toujours autorisées, et qui sont bien moins économiques que les lampes à LED et il faudra à un moment donné songer à les changer car elles seront vieillissantes et cela nous permettra de continuer à diminuer notre consommation électrique donc notre facture.

### → Changement de prestataire de maintenance.

Le contrat de maintenance de notre éclairage public négocié par le SDESM sur la période 2016-2020 pour toutes les communes de Seine et Marne adhérentes a dû être résilié pour des raisons de forme et un nouvel appel d'offre a débouché sur un nouveau contrat sur la période 2018-2022.

Ce changement de contrat n'a pas été sans nous poser quelques problèmes puisque nous avons dû subir une période « blanche » pendant laquelle nos foyers lumineux hors service ne pouvaient pas être remplacés (notamment au Vezoult).

La nouvelle société de maintenance qui remplace DRTP est donc Eiffage, société qui est déjà intervenu à 2 reprises sur notre commune pour le remplacement de 3 foyers lumineux.

# # Vie communale

## > Travaux (suite)

### → Eau potable

**Comme déjà évoqué, notre réseau d'eau potable nécessite d'importants investissements dans différents domaines : la protection de notre captage (loi sur l'eau de 1992), la réfection de la cuve de notre château d'eau, la suppression des branchements au plomb pour la desserte des usagers et la mise aux normes de sécurité de notre château d'eau.**

En ce qui concerne le point n°1, une procédure de définition d'un PPR (Périmètre de Protection Rapproché) est en cours avec le concours d'un bureau d'étude et d'un hydrogéologue.

Pour le point n°2, il paraît difficile financièrement d'engager cette grosse dépense dans l'immédiat.

Le point n°3 avait été mis au budget 2018 mais a pris du retard et une tranche d'une trentaine de branchements est donc prévue pour 2019.

Enfin, le point n°4 a été partiellement traité en cette fin d'année car le nettoyage annuel de notre cuve de château d'eau nécessitait au préalable de sécuriser une partie des installations.

Même si les choses avancent, la complexité et surtout le coût de tous ces travaux nous obligent à traiter les problèmes en les priorisant car, comme vous le savez, l'eau potable pour une collectivité doit faire l'objet d'un budget séparé du budget communal. Autrement dit, les dépenses doivent être financées par les recettes c'est-à-dire la vente d'eau ce qui explique l'absolue nécessité d'avoir augmenté le prix du m3 toutes ces dernières années pour, au moins, engager les travaux les plus urgents.

A noter que dans les années à venir, la compétence eau devra être transférée à la Communauté de Communes ; les contours de cette reprise sont déjà partiellement définis mais il reste encore beaucoup de problèmes à régler.



---

## > Manifestations.

### → Expo patrimoine

Le dimanche 7 octobre a eu lieu une exposition sur le patrimoine du Bassée-Montois et plus particulièrement sur celui de notre commune.

Elle était organisée par l'association AMECОВI de Maison Rouge avec la participation de la Réserve Naturelle de la Bassée.

Rappelons que l'association AMECОВI peut vous aider pour la résolution de nombreux problèmes de la vie privée ou professionnelle ou même tout simplement pour vos formalités administratives et juridiques.



Permanence téléphonique le lundi de 17h00 à 18h30 au 01 64 01 61 62

amecovie@laposte.net  
amecovi.e-monsite.com

# # Vie communale

## > Manifestations

### → Repas des anciens



*En ce 1er décembre, autour d'un excellent repas et dans une ambiance cabaret, nous avons assisté à un remarquable spectacle emmené par le talentueux transformiste « Lilou ».*

*Devant nous ont défilé, tour à tour, Sylvie Vartan, Mylène Farmer, Dalida ... plus vraies que nature et qui ont remporté des tonnerres d'applaudissements d'un public enthousiaste et conquis.*

*Après la remise des cadeaux, nous nous sommes séparés, des étoiles dans les yeux !*



### → Noël des enfants

*Dimanche 9 décembre, enfants, parents et même grands-parents se sont retrouvés à la salle polyvalente pour rencontrer le frère du Père Noël et son renne magique nénesse.*

*Tours de magie, chants et jeux divers ont amusé toutes les générations en attendant l'arrivée du Père-Noël et de son panier rempli de chocolats.*

*Après toutes ces émotions, tous ont terminé cet agréable après-midi en partageant un bon goûter.*



# # Vie festive

## > Comité des Fêtes



### → Halloween

*La tradition d'Halloween se poursuit à Noyen.*

*Le 30 octobre, une fois la nuit tombée, des petits groupes de fantômes, squelettes, sorcières et autres créatures ont déambulé à travers les rues du village à la recherche de friandises. Une fois les paniers bien remplis, tous se sont retrouvés à la salle*

*polyvalente et les enfants qui ont souhaité participer au concours de sculpture de citrouilles se sont vus récompensés pour leur talent d'artiste.*

*Les membres du comité des fêtes remercient les habitants de Noyen pour leur générosité et leur accueil chaleureux.*



### → Soirée Beaujolais



*Comme chacun sait, le Beaujolais nouveau n'est d'ordinaire pas un grand cru ... mais cette année la cuvée était particulièrement goûteuse.*

*Nous l'avons fêté ensemble, sans abus et dans une joyeuse ambiance !*



### → Agenda



<b>Samedi 16 février :</b>	<b>Repas du comité</b>
<b>Dimanche 14 avril :</b>	<b>Brocante</b>
<b>Lundi 22 avril :</b>	<b>Chasse aux œufs de Pâques</b>
<b>Vendredi 31 mai :</b>	<b>Fête des voisins</b>
<b>Dimanche 9 juin :</b>	<b>Concours de pétanque</b>
<b>Dimanche 14 juillet :</b>	<b>Repas, jeux.</b>
<b>Dimanche 18 août :</b>	<b>Pique-nique</b>

## # Vie scolaire

### → Noël au RPI

*Cette année le syndicat scolaire a offert à tous ses élèves une séance de cinéma à Bray sur Seine.*

*Les plus petits sont allés voir « Arthur et la magie de Noël », les maternelles Grande Section, CP et CE1 « Le Grinch » et les CE2 et CM « Casse-Noisette ».*

*Vendredi 21 décembre, pour fêter l'arrivée des vacances, les enfants ont partagé viennoiseries et lait chocolaté et sont repartis avec chacun un sachet de friandises.*



### → Transfert des classes

*Nous vous avons annoncé le transfert des deux classes de Noyen vers les nouveaux locaux de notre RPI à Fontaine-Fourches pendant les vacances de Noël.*

*Ce transfert est reporté aux vacances de Février au plus tard, pour des raisons techniques.*

### → Souvenirs: Noël d'antan



*Voici une photo des Noël d'antan à Noyen, du temps ou une représentation avait lieu le 25 décembre à 16h.*

*Tous les Noyennais y assistaient, tassés sur des bancs de bois dans la petite salle de classe où régnait une atmosphère surchauffée.*

*L'instituteur, Monsieur Lanson, dans les mois qui précédaient Noël, avait fait répéter à tous les élèves des chants et des saynètes dans lesquelles, bien entendu le Père Noël était le personnage principal.*

*Tous les enfants passaient par une séance de maquillage (rouge à lèvres et poudre sur les joues pour tous) et attendaient, fébriles, que débute leur prestation. Se succédaient alors les chants et les saynètes généreusement applaudis par toute l'assistance.*

*Tout était orchestré de main de maître et aucune fausse note (au sens figuré car il y en avait bien parfois au sens propre dans les chants) n'était tolérée. La fête se terminait par la distribution des cadeaux par le Père Noël lui-même (c'était*

*généralement un adolescent du village qui avait cet immense privilège) et chaque enfant recevait le sien avec une joie non dissimulée (car c'était pour certains l'un des rares cadeaux qu'ils recevaient), accompagné d'un petit sachet avec quelques mandarines et crottes en chocolat.*

*Cet après-midi de Noël était donc un moment de pur bonheur pour tous, enfants, parents, amis qui participaient avec enthousiasme et générosité à ce spectacle bon enfant et sans prétention ...*

# # Récréation

Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 120 Printemps 2019"

pas très naturel	danceurs	répondront fait son veau	cube du hasard	très coupant	nouvelle	placée au milieu patrie d'Abraham	
impolis	redire		plaisante	précise			
diffusée sur écran concierge					hurlement me rendrais		
			sélectionne devine-ras				
célébrer			indestructible fin de verbe			faux	
rapidement					coin embrasé		
		liquide nutritif cueillir le pollen			queue		
portier sévère				orquilleux			ennuyer
joueur de boules			vois le jour de même mère			métal de pépite	
	forte bière					aida	
bonne colle	emplois	cupides		jeune ballerine		livre amusant grave-leuse	
		se moquant					
groupe de deux	sonnera				champion pièce de soutien		accessoire de cavalier
	démunis de tige		fausse dentition cri de douleur				
fermerais					coquille d'oursin		château de Hamlet
trampette					empeste		
		dans le vent avalait son lait		membre du clerc trop mûrs			
courant			éclusee			forte tête	
résigné à tout			frappe fort			trous de moulins	
		mit au diamètre					préposition doubles crochets
nationalisé					vieil espagnol		
fabrique							
		dalles de tombes sommet du genre					élément liquide
maladies d'oreille adverbe de lieu				escroquée			
généreux		couleur		pouffé			
				plante de marais			
grande nation		graine de fruit				fiable	

3					2		
1	9		4	2	7	6	5
2		4	6		5	3	
		7		3	8	4	5
5	2	9	7			6	3
	4	3	5	6		9	7
	6		3	5	4	8	2
	3	2		1	7	5	
7	8	5	2			1	3

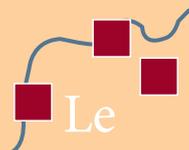
Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Solutions du précédent "LE CARNAVALET n° 118 AUTOMNE 2018»

4	3	2	5	8	6	9	1	7
7	5	9	3	4	1	6	8	2
8	1	6	7	9	2	3	4	5
6	9	3	2	1	7	4	5	8
5	2	8	4	6	9	1	7	3
1	4	7	8	5	3	2	6	9
2	6	1	9	7	8	5	3	4
3	7	5	1	2	4	8	9	6
9	8	4	6	3	5	7	2	1

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

•	C	•	M	•	A	•	A	•	P	•	E	•	E
R	A	M	A	S	S	E	M	I	E	T	T	E	S
•	B	A	R	A	T	T	E	•	R	A	I	•	P
M	O	R	A	L	E	•	L	A	I	T	A	G	E
•	C	I	T	E	R	A	I	T	•	A	G	I	R
•	C	H	E	R	•	I	L	O	T	S	•	E	R
•	A	R	E	T	E	•	R	I	E	N	•	O	R
A	R	A	•	A	S	S	E	R	V	I	E	•	A
•	D	•	E	R	•	E	R	E	I	N	T	A	S
D	E	R	N	I	E	R	E	S	•	A	R	T	•
•	A	L	E	V	I	N	•	I	S	A	R	D	•
J	E	T	E	R	•	E	T	A	L	•	V	E	R
•	D	I	V	E	R	S	•	P	L	I	E	•	E
F	I	N	E	•	A	•	P	E	U	R	•	P	S
•	T	E	R	G	I	V	E	R	S	E	R	A	S
P	O	S	A	I	S	•	T	O	T	•	E	T	E
•	R	•	S	T	O	R	E	•	R	E	G	I	R
L	I	A	•	E	N	O	R	M	E	S	•	N	A
•	A	R	C	•	N	I	A	I	•	P	R	E	•
A	U	M	O	N	E	S	•	T	R	A	I	N	E
•	X	E	R	E	S	•	C	E	D	R	A	T	S



n° 119  
HIVER 2018-2019

Le CARNAVALET

Ont collaboré à ce numéro

Rédactionnel : André Capmarty, Sabine Delaveau, Patrick Gageat, Delphine Mégret, Renée Scibravy

Coordination : Patrick Gageat

Conception graphique : Patrick Gageat

Photo couverture : Chemin sous la neige à l'Espérance